

Guerre en Ukraine : le Congrès mobilisé avec les ukrainiens et les dissidents russes

Le débat sur la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine lors de la 45^{ème} session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux aboutit à l'adoption d'une Résolution sur le sort des militants politiques anti-guerre et des prisonniers d'opinion en Russie et dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine. Informés sur les étapes de la mise en place d'un Registre des dommages causés à l'Ukraine et à sa population par l'agresseur russe, les délégués se sont montrés déterminés à fournir aide et expertise pour sa réussite.

Réaffirmer le soutien indéfectible du Conseil de l'Europe à l'Ukraine, qui subit une attaque injuste et brutale de la Fédération de Russie depuis le 22 février 2022, fut une des priorités du 4^e Sommet des chefs d'état et de gouvernement du Conseil de l'Europe à Reykjavík en mai 2023. Initiant lors de ce Sommet le *Registre des dommages causés à l'Ukraine* par l'agresseur russe, Le Conseil de l'Europe a une fois de plus joué un rôle pionnier. Le Registre représente en effet une étape majeure dans la lutte contre l'impunité de la Russie et Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est appelé à y contribuer.

A l'occasion du débat en plénière du 24 octobre 2023, le Registre a été présenté aux membres du Congrès par l'ambassadrice Tanja GONGGRIJP, Vice-présidente de la Conférence des participants au Registre qui comprend 43 états, y compris l'Union Européenne. Le Registre a pour objectif principal de « réunir toutes les informations et les requêtes de compensations liées aux dommages causés par la Russie sur le territoire ukrainien », a souligné Mme GONGGRIJP. « Il réunira non seulement les requêtes, mais vérifiera leur éligibilité en réunissant une série de preuves. Et même si le Registre ne représente en aucun cas un mécanisme juridique de compensation, il préparera le terrain pour qu'un tel mécanisme puisse être créé rapidement. »

Lors du débat, les délégués ont insisté sur le rôle crucial des autorités locales et régionales en Ukraine pour présenter ce mécanisme à la population et assister les citoyens à se servir de la plateforme digitale du Registre qui sera inaugurée au printemps 2024. Salués en début de séance par Alexis Kuleba, membre du cabinet du Président Volodimir Zelenski, qui a souligné l'importance de la décentralisation démocratique et du travail en première ligne des autorités locales et régionales, les membres du Congrès ont exprimé leur volonté d'assister leurs collègues ukrainiens à travers une aide logistique, financière et de l'expertise. Leur soutien permettra au Registre d'enregistrer un maximum de requêtes de qualité, y compris dans le domaine de l'héritage culturel, matériel et immatériel, en rapport direct avec l'identité nationale de l'Ukraine.

En deuxième partie du débat, le rapporteur Leendert VERBEEK, Pays-Bas (SOC/V/DP), a présenté aux délégués du Congrès le projet de *Résolution sur le sort des militants politiques anti-guerre et des prisonniers d'opinion en Russie* dont le titre a été modifié par le vote d'un amendement en y rajoutant « les territoires temporairement occupés de l'Ukraine »

La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine s'est en effet accompagnée d'une intensification de la répression contre les voix de l'opposition et de la société civile qui contestent la politique du gouvernement russe. Ceux qui se sont exprimés contre la guerre sont

poursuivis en vertu d'une nouvelle législation adoptée en mars 2022 qui sanctionne pénalement la "discréditation" et la "diffusion d'informations sciemment fausses" sur les forces armées russes. Le Congrès condamne l'escalade de cette répression et appelle à l'abrogation de toute législation incompatible avec le droit à la liberté d'expression.

Lors du débat des voix se sont déclarés contre l'adoption de la Résolution avec l'argument que celle-ci détourne l'attention des victimes ukrainiennes au profit des victimes du régime russe.

Néanmoins, le Congrès a voté l'adoption de la Résolution avec une série d'amendements qui portent le focus sur les victimes ukrainiennes vivants sur « les territoires temporairement occupés de l'Ukraine ».

« Nous comprenons l'émotion et le cri de détresse de nos collègues ukrainiens, a répondu le rapporteur Leendert VERBEEK, mais nous avons, je crois, suffisamment prouvé depuis 18 mois notre soutien inconditionnel à l'Ukraine que cette Résolution ne met pas en doute. Elle a été suggérée au Congrès par le Sommet de chefs d'états à Reykjavík qui ont insisté sur la nécessité de soutenir la société civile et l'opposition en Russie afin de parvenir le plus vite possible à la résolution de la situation en faveur de l'Ukraine. »